



PAROISSE EPC ADNA YAOUNDÉ



**QUAND LE MENSONGE DEVIENT
UNE ARME DE DIVISION MASSIVE
DE L'EPC**

Cabale contre EPC Adna Yaoundé

QUAND LE MENSONGE DEVIENT UNE ARME DE DIVISION MASSIVE DE L'EPC

Le 28 février 2024, le Révérend Pasteur Célestin Abessolo Ze, Secrétaire Général de l'Église presbytérienne camerounaise (EPC), suspendu le 18 août 2023, a donné une conférence de presse au siège de l'Institution à Djoungolo, pour, disait-il, « donner des clarifications aux fidèles et à l'opinion nationale et internationale sur la crise que traverse l'EPC depuis un certain temps ». Dans sa sortie médiatique, le consistoire Yaoundé est présenté comme le creuset des fossoyeurs de l'EPC avec comme chef de file, la paroisse Adna et nommément son Pasteur, le Révérend Pierre MBENDA. Ce faisant, il apportait la preuve qu'il était à l'origine d'un tract circulé des jours auparavant dans tous les réseaux sociaux avec comme titre : « Une affaire digne de la mafia : présentation des Fossoyeurs de l'EPC. N°1, Pasteur Pierre Mbenda ».

Bandes organisées, manigances, fossoyeurs, le narratif du Révérend Abessolo Ze à l'égard de ses pairs du consistoire Yaoundé, est tellement avilissant que dans un premier temps, le Pasteur de la paroisse Adna Yaoundé, soutenu par tous les paroissiens, a pensé porter plainte devant les tribunaux de notre pays pour laver son honneur et préserver la réputation de sa paroisse. Puis, se ravissant, le Révérend pasteur Mbenda Pierre, en sa qualité de serviteur de Dieu, juge des juges, a opté d'ignorer religieusement les élucubrations de son coreligionnaire égaré. Mais, rattrapé par les questionnements sur la vie personnelle et familiale de son berger et sur l'image de marque de la paroisse que ce tissu de mensonges suscite, le Conseil presbytéral de la paroisse EPC Adna fait finalement le

choix de réagir pour rétablir la VÉRITÉ VRAIE et déconstruire avec force l'entreprise ignoble de mensonges et de calomnies infâmes d'un homme dont la seule motivation semble être de diviser, déstabiliser l'Église presbytérienne camerounaise, perturber l'essor des paroisses qui se développent, ternir l'image de ceux qui, comme le Pasteur Pierre Mbenda, veulent simplement servir l'Église de Jésus Christ, le tout dans le but ultime et inavoué de dissimuler ses propres faits et méfaits.

De quoi donc la paroisse Adna et son Pasteur sont-ils coupables aux yeux de Monsieur le Secrétaire Général suspendu ?

1. De l'attribution par l'Église d'une parcelle de terrain à la paroisse EPC Adna Yaoundé.

Selon le Révérend Abessolo Ze, la paroisse a bénéficié en 1997 d'un morcellement frauduleux de terrain sur le Titre Foncier N° 19 EPC.

Cette affirmation, qui n'est soutenue par aucun élément de preuve dénote du mensonge et de la calomnie, et l'incohérence de ses propos quant à la superficie de terrain dont la paroisse Adna a été attributaire - Il parle tantôt de 2000 m², tantôt de 3,5 hectares - démontre à suffire la malveillance contenue dans cette affirmation, tant il est vrai que l'ensemble des documents relatifs à cette attribution est disponible et consultable depuis plusieurs années auprès du Secrétariat Général de l'EPC, et plus récemment, a été mis à la disposition de la Commission Justice, Paix et Réconciliation instituée par la 66^e Assemblée générale de l'EPC. Mais peu importe. Clairement, le Révérend ABESSOLO ZE, par cette déclaration, laisse croire que la paroisse Adna a usé des moyens déloyaux (faux documents, corruption, non-respect des procédures) pour obtenir cette parcelle de terrain.

Cette donation, selon lui, représente un manque à gagner de près de 18 milliards de francs CFA au préjudice de l'EPC, que la paroisse Adna doit payer à l'EPC mais pas seulement, l'acte en soi doit tout aussi être annulé.

La vérité est la suivante : quand le Révérend Mbenda arrive à la paroisse Adna en 1986, la jeune paroisse a 5 ans d'existence. Le jeune Modérateur se fixe comme objectif prioritaire la construction d'un temple à la gloire de Dieu. Il pose le problème au Secrétaire Général (SG) de l'EPC de l'époque, le Révérend Dr Ambadiang De Mendeng Grégoire et sollicite le concours de l'Église centrale pour l'octroi d'un terrain. Le 25 août 1986, le Pasteur Mbenda formalise la démarche par une correspondance à laquelle sont joints l'esquisse des études techniques et le schéma d'aménagement du site. Sensible à l'élan chrétien du jeune Pasteur, le SG diligente la procédure auprès des instances supérieures compétentes, à savoir, Le Conseil d'Administration de l'EPC, puis le Conseil Général de l'Assemblée Générale. Aux termes de leurs réunions respectives, la demande de la paroisse Adna est de tous côtés estampillée, avis favorable. La décision de ces deux hautes instances de l'EPC d'attribuer la parcelle de terrain qui accueille la paroisse Adna à la rue CEPER est notifiée à la paroisse par le Secrétaire Général le 14 juillet 1987 en ces termes :

« ... j'ai le plaisir de vous annoncer que, le 28 août 1986, le Conseil Général de notre Église a répondu favorablement à votre demande en m'autorisant de vous attribuer un terrain à côté du Centre polyvalent de la FEMEC. Votre Session et votre modérateur m'ont continuellement informé des efforts considérables que vous faites pour mener à bien le projet de construire un Temple pour l'adoration de Dieu à Yaoundé. En

conséquences, par la présente, l'Église vous attribue la parcelle de terrain demandée, qui juxtapose le centre polyvalent de la FEMEC, pour la construction de votre temple d'une capacité d'accueil de 3 milles fidèles dont l'esquisse m'a été présentée ».

Ni la décision du Conseil Général ni la lettre de notification du Secrétaire Général, ne font mention de la superficie. La paroisse Adna Yaoundé, forte de la décision du Conseil Général, va engager un Bureau d'étude Sino-Camerounais pour les études d'architecture et d'ingénierie. Les plans, les devis quantitatifs et qualitatifs terminés, le plan de l'immeuble est signé le 7 août 1987. La Direction de l'Église fera obtenir à la paroisse le dossier technique constitué du Certificat de Propriété No 562 le 21 juillet 1987, du Certificat d'Urbanisme No 15939 le 8 octobre 1988, celui de salubrité le 1^{er} décembre de la même année. Aucun de ces documents n'a été délivré de manière frauduleuse. Ils sont d'ailleurs disponibles, consultables et vérifiables partout où besoin est, y compris au Secrétariat Général de l'EPC, sous réserve d'une main noire, suivez notre regard. Sur la base de toutes les pièces techniques requises, Monsieur Emah Basile, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé à l'époque, signera l'Arrêté n° 173/PB/89/CU/YDE, le 10 janvier 1989, accordant le Permis de bâtir à la paroisse EPC Adna Yaoundé.

2. Du morcellement du Titre Foncier (TF) N° 19 EPC :

Selon Monsieur le Secrétaire Général suspendu, la paroisse Adna a bénéficié d'un morcellement de 3,5 ha de terrain sur le titre 19 de l'EPC dont la valeur actualisée est estimée à 17,5 milliards de FCFA.

Nous ne savons pas où le Pasteur Abessolo ZE est allé pêcher ses informations, car en tout et pour tout, la superficie

accordée et occupée par la paroisse Adna est de 1ha 55a 24ca très exactement. Il poursuit son entreprise mensongère en affirmant que le morcellement s'est fait de manière unilatérale, que l'on ne peut sortir de l'indivision sans la présence de tous les ayants-droit, que les consistoires qui sont les ayants-droit n'ont jamais été associés à ces transactions et tutti quanti.

La vérité : Pour une grande partie, les réponses sont déjà contenues dans le paragraphe précédent. Nous n'y revenons donc plus. Par contre, nous précisons que la superficie attribuée à la paroisse Adna se fondait sur le plan d'aménagement du site, tel que préalablement soumis à l'appréciation du Conseil général de l'EPC. Le procès-verbal de bornage au profit de la paroisse EPC Adna a été dressé le 7 avril 2010 à la demande de l'EPC. Les travaux de bornage eux-mêmes ont été conduits par une commission placée sous la supervision des responsables départementaux des Domaines et du Cadastre du Mfoundi et composée alors du Révérend Alo'o Moneba, Trésorier Général de l'EPC, du Révérend Ntok Alain Désiré, Président du CERCADOM, la structure technique compétente de l'EPC en matière foncière et domaniale et bien d'autres membres. Le 17 juin 2013, le Pasteur de Adna adressait à la Direction de l'EPC pour la 3^{ème} fois consécutive, la demande argumentée de morcellement couvrant la superficie qui lui a été octroyée pour son projet. Le 10 avril 2014, le Conseil d'Administration s'est prononcée favorablement. La Décision a été signée par le Révérend Ebo'o Zambe Félix, Modérateur de la 57^{ème} Assemblée Générale et le Révérend Dr Ondji'i Toung Richard, Secrétaire Général de l'EPC. Elle est notifiée le même jour à la paroisse Adna. Qu'est-ce qui reste après avoir obtenu tous ces papiers, si ce n'est de faire établir son propre TF ? Que faut-il pour être plus transparent, sauf à considérer

que toutes les personnalités de toutes les administrations publiques et instances gouvernantes de l'EPC, signataires de tous les documents relatifs à la parcelle de Adna sur le terrain de l'EPC à Djoungolo, sont des faussaires et des corrompus ? Dès lors, poser des questions sur les réalisations de la paroisse Adna, quelles qu'elles soient, dans l'espace strict qui lui a été donné, relève purement de la convoitise, de l'envie et de la jalousie. C'est le lieu de rappeler, pour battre en brèche le fallacieux argument du défaut d'association de tous les ayants-droit (les consistoires), que le Conseil Général de l'Assemblée Générale de l'EPC est composé de :

- Le Modérateur de l'Assemblée Générale, Président
- Un membre statutaire élu, Vice-président
- Un membre statutaire élu, Secrétaire
- Le Trésorier Général de l'EPC
- Le Secrétaire Général de l'EPC
- Tous les Secrétaires Exécutifs des synodes
- Un (1) délégué par consistoire
- Tous les Directeurs des Institutions de l'Église
- Les Présidents de toutes les Associations : femmes, hommes, jeunes, ACTE/EBK.

Le Conseil Général est placé sous l'autorité de l'Assemblée Générale. La toute première de ses attributions spécifiques est de cultiver et promouvoir le bien-être spirituel de l'Église toute entière (cf. chap. XXVI de la constitution de l'EPC). Quant au Conseil d'Administration (CA) de l'EPC, il se compose ainsi :

- Le Modérateur de l'Assemblée Générale comme Président
- Le Secrétaire Général de l'EPC comme Secrétaire
- L'Assistant au Secrétaire Général, Directeur du Ressources

Humaines de l'EPC

- Le Trésorier Général de l'EPC comme Trésorier
- Les Secrétaires des synodes comme membres
- Les Anciens de l'Église, délégués des synodes pour un mandat d'1 an par synode,
- L'Avocat conseil de l'EPC.

Le Conseil d'Administration représente la personnalité civile de l'EPC et à ce titre, entre autres attributions, il peut acquérir, conserver ou aliéner toutes les propriétés et bâtiments appartenant à l'EPC, étant entendu que pour toute vente de propriété, l'accord préalable du Conseil Général doit être obtenu et pour toutes décisions d'ordre domanial ou immobilier concernant les paroisses, l'accord préalable des juridictions intéressées doit être obtenue (cf. chap. XXVII de la Constitution de l'EPC).

Un dossier passé au peigne fin par toutes ces instances de délibération et de décision peut-il être clandestin ou frauduleux ? Que cherche en réalité le Révérend Abessolo Ze sur le dos de la paroisse Adna Yaoundé ?

3. Sur les loyers impayés et la compensation des villas détruits :

Monsieur le Secrétaire Général suspendu indique que la paroisse Adna Yaoundé doit à l'EPC la somme de 30 millions 240 mille Francs CFA, représentant les loyers sur une période de sept (07) ans, de la résidence de fonction du Pasteur MBENDA et des villas détruites pour les besoins des travaux de construction de l'escalier monumental permettant d'accéder au temple.

Encore une série de mensonges fondés sur des faits non avérés et pourtant vérifiables par toute personne qui recherche de bonne foi la vérité !

En vérité, même si délibérément le Secrétaire Général suspendu trahit lui-même sa mauvaise foi manifeste lorsqu'il confond les chiffres et discrimine les faits, la paroisse Adna ne nie ni le retard de loyers de la résidence de son berger à Marie Gocker ni son engagement pris de construire UNE villa pour le compte de l'EPC, en compensation des trois détruites à Rue CEPER, de plein accord avec l'Église centrale. C'est le fruit d'une entente sur la base d'une expertise immobilière indépendante, déposée au Secrétariat Général de l'EPC et non contesté par qui que ce soit, au terme de laquelle, en attendant de construire cette nouvelle villa, la paroisse Adna paiera à l'Église centrale un loyer de 210 000 FCFA et non 270 000 FCFA par mois. Ce loyer a été régulièrement payé jusqu'au moment où, en septembre 2020, la paroisse a vu ses avoirs à la BICEC saisis, et son compte bancaire cyniquement débité de la somme de vingt-cinq millions (25 000 000) de Francs CFA, en lieu et place de celui de l'Église centrale pour une dette au paiement de laquelle l'EPC a été condamnée par le Tribunal de Grande Instance de Bafia dans une affaire l'opposant à une certaine Madame MATAM Marthe Yvette.

La hiérarchie de l'Église a été immédiatement saisie de cette affaire, mais n'a rien fait jusqu'à ce jour pour arrêter la saignée. Pendant ce temps, Madame MATAM Marthe, continue jusqu'à date, de ponctionner le fruit des durs efforts des paroissiens de Adna, avec la bienveillance de la BICEC et dans l'indifférence coupable de l'Église centrale.

A ce stade, l'on devrait même, en toute honnêteté, se poser la question de savoir qui doit quoi à qui, s'agissant des arriérés de loyers de 10 120 000 FCFA à la date du 31 août 2022 (cf. lettre du Trésorier Général le 1/9/2022) et les 25 000 000 FCFA indûment ponctionnés dans nos avoirs à la BICEC, (montant auquel il convient d'ajouter les frais des multiples procédures que la Paroisse a été contrainte d'introduire depuis 2020 dans cette affaire pour tenter de défendre ses intérêts) pour le compte pour l'EPC ? Même en y incorporant les loyers qui ont couru entre août 2022 et ce jour, l'EPC demeure débitrice de la paroisse Adna. Pour autant, EPC Adna n'a pas renoncé à honorer ses engagements. Sa bonne foi ne saurait être mise en cause. Au lieu donc de la vilipender, elle se serait attendue à ce que l'EPC maison-mère vole à son secours, dans une affaire qui lui est totalement étrangère, mais dont les conséquences limitent ses moyens d'actions et plombent dangereusement son développement depuis quatre années. L'affaire reste pendante devant les juridictions de la Cour d'Appel du Centre.

En conclusion, en choisissant de réagir à la cabale du Secrétaire Général suspendu, le Conseil presbytéral de la paroisse Adna veut d'une part administrer la preuve de l'intégrité intellectuelle et morale de son Pasteur et d'autre part, balayer les affabulations sur la paroisse en établissant la franchise et la transparence de ses démarches dans le strict respect de la constitution, des règles et des procédures de la République et de l'Église.

La paroisse EPC Adna Yaoundé, qui, par la grâce divine, est née dans des circonstances particulières, après une

longue errance de sa communauté chrétienne, n'a qu'une seule aspiration, adorer et servir Dieu, travailler pour le développement de l'EPC en particulier et de l'Église du Christ en général, et aussi, participer au rayonnement du Cameroun car aujourd'hui, le temple de Adna et son escalier monumental constituent des sites touristiques des plus attractifs de Yaoundé, la capitale du Cameroun.

Yaoundé, le 22 mars 2024

Le Conseil presbytéral de la paroisse EPC Adna Yaoundé

